



Mistral Europe

LETTRE D'INFORMATION

Plus d'informations sur l'europe.regionpaca.fr

L'EDITO DU PRESIDENT

Fonds structurels : l'indispensable mobilisation pour l'après 2020

A l'occasion du séminaire « L'Union européenne au cœur des territoires : les perspectives pour l'après 2020 » qui s'est tenu à la Villa Méditerranée à Marseille le 28 novembre, j'ai alerté les participants sur le risque de suppression des fonds européens engendré par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Profitant de la présence de Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des territoires, de Hervé Morin, Président de Régions de France, et de représentants de la Commission européenne, j'ai appelé à la mobilisation pour sauver la politique de cohésion.

Dès 2020, la baisse du budget européen consécutive au Brexit peut être potentiellement catastrophique pour la France. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, pas moins d'un milliard d'euros pourrait faire défaut sur les seuls fonds structurels et la PAC, selon les scénarii de la Commission européenne. Autant de financements qui ne seraient plus investis au bénéfice de l'emploi, de la recherche, de l'innovation, de la formation, de l'agriculture ou de la lutte contre le réchauffement climatique.

J'appelle les porteurs de projets, qui connaissent l'importance de ces fonds, les Régions de France et l'Etat à se mobiliser pour préserver la politique de cohésion. Et j'appelle la Commission européenne à ne pas commettre l'erreur tragique de couper définitivement le citoyen européen de l'idéal européen. Supprimer les fonds structurels, c'est supprimer cette Europe de la proximité qui fait chaque jour la démonstration de son utilité. Pour faire aimer l'Europe, il faut prendre les bonnes décisions.

Renaud Muselier
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Député européen

LES ELUS EN CHARGE DE L'EUROPE

**Renaud MUSELIER**

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Agnès RAMPAL**Présidente de la commission
Euroméditerranée

L'EQUIPE DU BUREAU

Emmeline ALLIOUX

Directrice

Tél : +32 2 741 87 52

eallieux@regionpaca.fr**Corinne ROUSSEAU**

Assistante de direction

Tél : +32 2 735 18 70

crousseau@regionpaca.fr**Constance POIRÉ**

Chargée de mission

Transport et Energie

Tél : +32 2 741 87 53

cpoire@regionpaca.fr**Lucie DUROCHER**

Chargée de mission

Recherche, Innovation, Entreprises

Tél : +32 2 741 87 59

ldurocher@regionpaca.fr**Marine SIVA**

Chargée de mission

Affaires extérieures, Sécurité et Défense,
Communication et Relations publiques

Tél : +32 2 741 87 52

msiva@regionpaca.fr

L'AGENDA

28 novembre, Marseille :
Séminaire national des fonds européens : [l'Union européenne au cœur des territoires](#)

12 décembre, Bruxelles :
[Journée d'information](#) européenne sur les appels Horizon 2020 Shift2Rail et [événement de réseautage](#) B2B

12 décembre, Paris :
[Journées d'information](#) européenne sur les appels Horizon 2020 Sécurité

13 décembre, Bruxelles :
[Journée d'information](#) européenne sur les appels Horizon 2020 Transport

14 et 15 décembre, Bruxelles :
réunion du Conseil européen : premier échange des chefs d'Etat ou de gouvernement sur le cadre financier pluriannuel post 2020

18 et 19 décembre, Bruxelles :
conférence sur [l'avenir de la PAC](#)

22-23 février à Bruxelles :
[Journée européenne de l'industrie](#)

LES RESEAUX HEBERGES

Ziga VALIC
Représentant du Pôle de compétitivité OPTITEC
ziga.valic@pole-optitec.com

LE TOUR DE L'ACTUALITE EUROPEENNE

ACTUALITE INSTITUTIONNELLE

Le mot du Bureau de Bruxelles
Méditerranée du futur : Acte 1, un engagement commun pour les accords sur le climat
Lancement de la formation gratuite en ligne du Comité des Régions « Comment tirer le meilleur parti des ressources de l'UE pour les régions et les villes »
La Bulgarie annonce les priorités de sa présidence du Conseil de l'UE

RECHERCHE, INNOVATION ET ENTREPRISES

Bioéconomie et environnement: retour sur les journées d'information Horizon 2020 et PRIMA
WIFI4EU: le premier appel sera lancé en février 2018
Vers une initiative européenne sur l'Intelligence artificielle
Lancement des stages européens sur les compétences numériques: Digital Opportunity

TRANSPORT ET ENERGIE

Paquet Mobilité : les propositions de la Commission en faveur de la « mobilité propre »
La Commission mise sur le déploiement des carburants alternatifs dans les transports
Quelques nouveautés pour l'appel MIE transport « blending » en 2018
Le point sur l'initiative européenne « Smart Finance for Smart Buildings »

AFFAIRES EXTERIEURES

Sommet Union européenne – Union africaine : un nouveau souffle pour les relations entre les deux continents ?
Publication du rapport d'avancement relatif à la mise en œuvre de l'Agenda européen sur la migration

SECURITE ET DEFENSE

Consultation sur la sécurité dans les espaces publics dans le cadre des futurs appels 2018 des « Actions innovatrices urbaines » (FEDER)
Conférence annuelle sur la sécurité à l'ère numérique
Avancée historique pour l'Europe de la défense : première étape officielle dans la mise en place de la coopération structurée permanente (PESCO)

NOUS CONTACTER

Pour plus d'informations sur les articles de cette lettre, ne pas hésiter à contacter le bureau de Bruxelles à l'adresse suivante : Representation.bruxelles@regionpaca.fr

☎ Depuis le standard de la Région : + 33 4 91 57 50 57
☎ Depuis la Belgique : + 32 2 741 87 50

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – 62 rue du trône 1050 Bruxelles

LIENS VERS LES PROGRAMMES EUROPEENS

LIFE
COPERNICUS
FRUITS ET LEGUMES, LAIT A L'ECOLE
PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES
MECANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE
HORIZON 2020
COSME
ERASMUS +
EUROPE CREATIVE
L'EUROPE POUR LES CITOYENS
EASI : EMPLOYMENT & SOCIAL INNOVATION
EUROPEAID

ACTUALITE INSTITUTIONNELLE

Le mot du Bureau de Bruxelles

Nos félicitations au pôle de compétitivité SCS pour la récente sélection du projet « IoT4Industry » du programme INNOSUP par la Commission européenne. Déjà soutenu par la Région en 2016, ce projet pourra apporter une contribution déterminante pour l'avenir du tissu économique en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le projet vise à favoriser le croisement entre l'Internet des objets (IoT) et ses applications dans les PME industrielles. Il vise par exemple à tester l'intégration de ces objets et de leurs composants dans les procédés de fabrication. Il s'appuie sur l'analyse des besoins des PME industrielles de plusieurs secteurs (aérospatial, automobile, médical...) et l'offre technologique de l'Internet des objets. L'objectif est de réaliser 100 nouveaux produits et services. Cette perspective apparaît donc stratégique pour conforter les atouts de la filière de l'Internet des objets et contribuer à la dynamique des Opérations d'Intérêt régional (OIR), notamment celles des Industries du Futur et des Technologies Clés forcément impactées par « IoT4Industry ».

Méditerranée du futur : Acte 1, un engagement commun pour les accords sur le climat



La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé le mardi 21 novembre 2017, un événement d'envergure internationale, « la Méditerranée du futur », dont la première édition s'est intitulée "Acte 1 : Un engagement commun pour les accords sur le climat". Cet événement s'est tenu à la Villa Méditerranée, et a accueilli près de 1000 participants de plusieurs pays riverains de la Méditerranée: ministres et responsables d'autorités locales, experts et chercheurs, représentants de la société civile et des organisations non-gouvernementales. L'ouverture officielle de la journée a été faite par Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco et de Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des affaires

étrangères. Renaud Muselier a souligné la volonté politique de faire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur la vitrine des accords sur le climat et un leader du développement durable en Méditerranée. Rythmée de conférences et d'ateliers, cette journée a rassemblé des politiques, historiens, entrepreneurs, acteurs de développement et associatifs, français mais aussi libanais, tunisiens, marocains, espagnols, algériens, portugais, italiens, pour dialoguer et approfondir les enjeux du développement durable et de la coopération en Méditerranée, et proposer des solutions, y compris en matière de financement, pour stimuler la transition énergétique en Méditerranée. Le Ministre Jean-Yves Le Drian a souligné le rôle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme tête de pont de la politique française et européenne en Méditerranée, et l'importance de développer les liens avec l'Afrique sub-saharienne, en faisant référence à une coopération du 5+5+5 (les 5 pays de la rive Nord de la Méditerranée Occidentale, de la rive Sud, et le Sahel), notamment sur les questions de jeunesse et de formation professionnelle.

Lancement de la formation gratuite en ligne du Comité des Régions « Comment tirer le meilleur parti des ressources de l'UE pour les régions et les villes »



La nouvelle édition des formations en ligne (MOOC) du Comité des Régions commencera le 15 janvier 2018 et durera six semaines (jusqu'au 23 février 2018). Cette troisième édition intitulée "Comment tirer le meilleur parti des ressources de l'UE pour les régions et les villes" fournira aux participants des informations sur les politiques et programmes de l'UE ainsi que des outils pratiques et des exemples d'opportunités de financement et de soutien disponibles aux niveaux régional et local.

Les cours – accessibles à tous, entièrement gratuits et en ligne – s'effectueront en anglais, français ou allemand et donneront droit un certificat d'achèvement. Disponibles sur la plateforme d'apprentissage en ligne « Iversity », ils comprendront des vidéos, des fiches d'information, des infographies, ainsi que des devoirs pratiques qui permettront aux participants d'interagir entre eux sur la plateforme de cours (la charge de travail s'élèvera à environ 1,5 heure par semaine). Le matériel de cours restera en ligne pendant un an : vous aurez la chance de travailler à votre propre rythme même si vous ne pouvez pas terminer tous les chapitres en janvier et février.

Les inscriptions sont déjà ouvertes (<https://cor.iversity.org/>): renseignez-vous sur le MOOC et inscrivez-vous dès maintenant!

La Bulgarie annonce les priorités de sa présidence du Conseil de l'UE



La présidence bulgare du Conseil de l'Union européenne débutera le 1er janvier 2018 pour une période

de 6 mois. Elle fait suite à la présidence estonienne et précède la présidence autrichienne. Ce trio de présidence travaille en commun pour établir un programme de 18 mois.

La priorité n°1 relève de la sphère de la sécurité, la stabilité et la surveillance des frontières de l'UE. Le premier ministre Boyko Borissov a laissé entendre que la Bulgarie s'opposera à la suspension de l'accord avec la Turquie sur la migration, tout comme elle se prononcera contre l'arrêt des pourparlers d'adhésion de

la Turquie à L'Union européenne, mais que les relations doivent être préservées. Le thème de la défense commune européenne est l'une de ses priorités. La Bulgarie souhaite mettre en place des structures de défense européennes communes et mutualisées. Le président Roumen Radev a déclaré que la Bulgarie doit chercher à inscrire à l'ordre du jour de sa présidence les questions relatives à l'environnement de sécurité en pleine mutation.

Concernant le BREXIT, Boyko Borissov a conseillé d'adopter des décisions pragmatiques en se concentrant sur les intérêts des citoyens européens.

Egalement dans les priorités, l'intégration européenne des Balkans occidentaux. Boyko Borissov a déclaré qu'il cherchera à garantir un développement économique et une connectivité numérique de la région avec le cœur de l'Europe.

Plus d'info : [Programme du trio de présidences](#)

RECHERCHE, INNOVATION ET ENTREPRISES

Bioéconomie et environnement: retour sur les journées d'information Horizon 2020 et PRIMA



Au mois de novembre, plusieurs journées d'information sur les opportunités de financement 2018 et 2019 pour les secteurs de la bioéconomie et de

l'environnement ont eu lieu: deux journées sur les appels Horizon 2020 organisées par la Commission européenne, une sur l'environnement et une sur la bioéconomie et, à Paris, une journée sur les appels 2018 de l'initiative PRIMA.

Il est possible de télécharger sur le site de la Commission européenne les slides présentées lors de la journée [Environnement](#) ainsi que celles de l'événement [Bioéconomie](#). Ces présentations contiennent des éléments intéressants sur le **contexte politique européen**, utiles pour bien inscrire vos projets dans sa dimension européenne, ainsi que des informations spécifiques sur les différents appels.

Lors de ces deux journées, la Commission européenne a également fait part de messages d'ordre général que les porteurs doivent avoir en tête pour augmenter leurs chances de succès. Tout d'abord, il est crucial que les projets soumis indiquent très clairement en quoi ils contribueront à la mise en œuvre des **grandes politiques européennes** dans les domaines concernés. Ensuite, la Commission rappelle régulièrement que nous entrons dans les dernières années du programme Horizon 2020. Celle-ci souhaite donc que les nouveaux projets financés prennent en compte les résultats de projets et initiatives passés pour assurer le **déploiement des résultats**. Dans les domaines de l'environnement et de la bioéconomie, **l'approche « multi-acteurs »** est clé et notamment l'implication des utilisateurs et bénéficiaires finaux dans la mise en œuvre du projet. La **coopération internationale** est également fortement encouragée.

Les projets impliquant des partenaires internationaux, disposant d'une expertise clé, ont généralement un meilleur taux de succès. **L'innovation** doit être pleinement abordée et ne doit pas simplement apparaître de façon esthétique. Les problématiques liées à la propriété intellectuelle doivent être prises en compte dès le stade de la proposition. Les représentants de la Commission sont également revenus plusieurs fois sur la différence entre « *outputs* », qui correspondent aux livrables produits par le projet, « *results* », qui doivent refléter les changements à court terme que provoquera le projet et la façon dont les livrables seront utilisés, et enfin « *expected impact* », qui reflètent les changements sur le long terme et sont quantifiés grâce à des indicateurs.

Un point spécifique également sur la Bioéconomie puisqu'une [présentation intéressante](#) de la Commission européenne est revenue sur la « **typologie** » des **projets retenus pour financement** sur ce volet du programme Horizon 2020. Il s'agit en général de projets de taille importante, avec 19 partenaires en moyenne, et ayant une dimension internationale forte, avec 2 partenaires de pays tiers par projet en moyenne. Les projets sont financés à hauteur de 5 millions € en moyenne.

PRIMA a également fait l'objet d'une journée d'information, organisée par le Ministère de la recherche et innovation français, le 22 novembre dernier à Paris. Pour rappel, PRIMA est l'initiative pour un partenariat de recherche et innovation en Méditerranée. A partir de 2018, des appels pour financer des projets collaboratifs de recherche et innovation dans les domaines de l'environnement et de l'agro-alimentaire seront lancés. 19 pays contribuent maintenant à PRIMA, 11 Etats membres de l'Union européenne et 8 pays de la rive sud de la Méditerranée : Algérie, Croatie, Chypre, Egypte, France, Allemagne, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Luxembourg, Malte, Maroc, Portugal, Slovénie, Espagne, Tunisie et Turquie. **Le programme de travail 2018 est en cours de définition mais certains**

éléments sont déjà connus. Les appels PRIMA prendront deux formes: (i) section 1, soit des appels de type Horizon 2020, (ii) section 2, soit des appels de type ERANET.

Pour le premier type d'appels, les règles habituelles du programme Horizon 2020 seront appliquées, avec une exception concernant les critères d'éligibilité puisque les consortia devront être composés de partenaires d'au moins 3 pays participants à PRIMA, dont au moins un Etat membre de l'Union européenne et au moins un pays du sud de la Méditerranée. Le coordonnateur doit obligatoirement être basé dans un des Etats membres participant à PRIMA. Au moins 25 % du financement doit bénéficier à l'entité du sud de la Méditerranée. Il sera également possible d'associer un Etat non participant à PRIMA mais celui-ci ne pourra bénéficier de financement que si son rôle est jugé essentiel pour le projet. Les appels à projets 2018 de la section 1 couvriront les trois thématiques de PRIMA (gestion de l'eau, systèmes de production, chaînes de valeur agroalimentaires) et financeront tant des actions de recherche et innovation (RIA) que des actions

d'innovation (IA). **Le contenu exact des appels à projets devrait être publié en janvier 2018.** Pour la section 1, des projets relativement importants seront financés, avec un budget de 2 à 3 millions d'euros par projet. Les appels 2018 de la section 1 seront mis en œuvre en deux étapes avec une première date limite de candidature fin mars 2018 puis une seconde date en septembre pour les consortia invités à soumettre une proposition complète.

Pour les appels de la section 2, il s'agira d'appels de type ERANET, soit des appels définis, lancés et financés en commun par les agences de financement des différents Etats participant à PRIMA. La thématique de l'appel 2018 est actuellement en cours de définition. Seuls des projets de recherche seront financés, à hauteur de 500 000 €. Pour ces appels, ce ne seront pas les règles d'Horizon 2020 qui s'appliqueront mais chaque Etat membre appliquera ses propres règles. Pour les participants français, il s'agira des règles de l'ANR.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles - ldurocher@regionpaca.fr

WIFI4EU: le premier appel sera lancé en février 2018



A l'occasion des Broadband Days, le 21 novembre dernier, la Commission européenne a fourni des éléments concrets sur la mise en œuvre du [WIFI4EU](#). En effet, le règlement concernant cette initiative a maintenant été adopté par l'ensemble des législateurs européens. La

Commission européenne a donc entamé la préparation du programme de travail 2018 qui définira les modalités exactes du premier appel lancé dans le cadre de cette initiative. **Ce premier appel sera lancé en février 2018.** Des appels seront ensuite lancés tous les 6 mois. L'appel 2018 s'adresse aux communes et associations de communes pouvant agir en leur nom. Les candidatures seront soumises entièrement en ligne et sélectionner le fournisseur. Les communes bénéficiaires devront également s'assurer que le hotspot sera opérationnel au bout de 1,5 an maximum après

les financements accordés sur la base du premier venu premier servi. **Pour aider les communes à préparer leurs candidatures, une plateforme permettant aux communes puissent se préenregistrer sera accessible dès janvier.** Le budget du premier appel sera de 14 millions d'euros et la valeur des 'vouchers' sera de 15 000 €, soit un montant légèrement inférieur au montant initialement annoncé de 20 000 €. Concernant la procédure, c'est la Commission européenne qui règlera la facture au fournisseur internet pour l'installation du hotspot WIFI. Les fournisseurs auront la possibilité d'indiquer via la plateforme en ligne qu'ils acceptent les 'vouchers' européens comme moyen de paiement. Ils ne seront cependant pas officiellement « accrédités » par la Commission européenne. Les communes devront donc passer par les procédures de marché habituelles pour l'obtention du 'voucher' WIFI4EU. Plus d'informations sont disponibles dans le [FAQ en ligne](#)

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles - ldurocher@regionpaca.fr

Vers une initiative européenne sur l'Intelligence artificielle



L'intelligence artificielle est sur le devant de la scène bruxelloise. Alors que la compétition internationale dans ce domaine s'accélère, la Chine ayant notamment

annoncé au cours de l'été son plan d'action doté de 13 milliards de dollars, et que la France a lancé son propre travail de réflexion, les chefs de gouvernement des Etats membres, à l'issue du Conseil de l'UE du mois d'octobre, ont demandé à la Commission européenne de présenter une **approche européenne sur l'intelligence artificielle d'ici début 2018**. Andrus Ansip, Commissaire européen en charge du numérique, [a récemment confirmé](#) que la Commission présentera

bien une telle initiative début 2018, sans en préciser, à ce stade, la forme et les contours.

Les barrières au déploiement de l'intelligence artificielle en Europe sont clairement identifiées et sont principalement de trois ordres. Tout d'abord, il est nécessaire de dépasser certaines limites technologiques qui, à ce jour limitent la performance de l'intelligence artificielle. Sur ce point, la Commission européenne finance des projets via des appels dédiés dans le cadre du [volet TIC](#) du programme Horizon 2020. A noter notamment l'appel [ICT-26-2018-2020](#): Artificial Intelligence qui financera la mise en réseau des écosystèmes européens actifs dans le domaine de l'intelligence artificielle pour développer des plateformes regroupant l'ensemble des connaissances, algorithmes, outils et ressources disponibles et rendant ces informations accessibles pour les usagers, notamment les PME des secteurs traditionnels. Le second type de barrières concerne les aspects réglementaires et

sociétaux. Le déploiement de l'intelligence artificielle soulève en effet des questions liées à la sécurité, notamment sur le lieu de travail, de responsabilité, les machines faisant preuve d'une autonomie toujours plus grande, de propriété et de protection des données produites par des machines, ainsi que sur l'impact économique et sur l'emploi. La Commission européenne a identifié l'intelligence artificielle comme l'un des trois piliers de sa stratégie pour la digitalisation de l'industrie et a lancé plusieurs initiatives pour adresser ces différents points de blocage et assurer l'évolution des normes pour qu'elles reflètent au mieux les évolutions technologiques. Parmi les plus récentes, il est notamment possible de citer la révision du [règlement sur](#)

[les appareils médicaux](#), l'adoption du [règlement général sur la protection des données](#) à caractère personnel et qui entrera en vigueur en mai 2018, l'évaluation en cours de la [Directive sur la responsabilité en cas de produit défectueux](#). Enfin, les questions éthiques et l'acceptation par la société doivent également être prises en compte et demanderont plus de coopération au niveau européen. L'initiative annoncée par la Commission européenne devrait s'inscrire dans cette vision et proposer des outils complémentaires. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des développements à ce sujet.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles - ldurocher@regionpaca.fr

Lancement des stages européens sur les compétences numériques: Digital Opportunity



L'initiative [Digital Opportunity](#), annoncée par la Commission européenne plus tôt cette année, sera officiellement lancée le 7 décembre 2017.

Cette initiative pilote permettra à 6 000 étudiants universitaires et jeunes diplômés de réaliser un stage dans un pays de l'Union européenne entre 2018 et 2020. L'objectif est de donner aux étudiants, toutes disciplines confondues, l'opportunité de développer des compétences clé en matière de numérique dans des domaines tels que la cybersécurité, les big data, l'informatique quantique,

l'intelligence artificielle, le web design et marketing, le codage et le développement de logiciels. Les premiers stages débuteront en juin 2018 et les stagiaires recevront une allocation d'environ 500 euros par mois, pour une durée moyenne de cinq mois. L'initiative pilote sera financée par Horizon 2020 et mise en œuvre selon les règles habituelles du programme Erasmus +. Les étudiants et jeunes diplômés intéressés pourront postuler auprès de leur université, selon le calendrier et les mécanismes mis en place par l'université pour les stages Erasmus +. Les entreprises souhaitant proposer des stages sont invitées à publier leurs offres sur le site Erasmusintern.org.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles - ldurocher@regionpaca.fr

TRANSPORT ET ENERGIE

Paquet Mobilité : les propositions de la Commission en faveur de la « mobilité propre »



Début novembre, la Commission européenne a présenté la deuxième vague de propositions législatives pour le

secteur routier lancées dans le cadre de son paquet sur la mobilité, intitulé « L'Europe en mouvement », dont les premiers textes ont été dévoilés au mois de mai 2017. Ces nouvelles propositions portent principalement sur les enjeux liés à la « mobilité propre » et la réduction des émissions des véhicules. Parmi les propositions présentées figure celle concernant les **émissions des véhicules** : la Commission souhaite fixer des objectifs européens de **réduction des émissions de CO2 des voitures et camionnettes neuves de 15 % en 2025 et 30 % en 2030, par rapport à 2021** – une proposition qui suscite de vives réactions de la part des constructeurs automobiles qui jugent la proposition trop agressive. D'autre part, elle espère promouvoir les véhicules propres en facilitant l'achat, la location ou la location-bail de véhicules à émissions faibles ou nulles, via les procédures de marchés publics. Sa proposition définit des objectifs précis par Etat membre sur la part minimale dans les marchés publics automobiles que ces véhicules propres devront atteindre à l'horizon 2025 et 2030. Pour qualifier **les véhicules utilitaires légers de « propres », la proposition se réfère à des normes d'émissions précises (entre 25 et 40 g/km CO2 en 2025 selon le véhicule, 0 g/km CO2 en 2030)**. Pour les bus et camions, elle se réfère au type de

propulsion (électrique, hydrogène, gaz naturel, ...). Les véhicules qui sont visés ici sont ceux destinés aux transports publics urbains ou à tout autre usage, comme la collecte des déchets, la livraison de courrier, de colis, etc. Autre réforme sur la table, celle concernant le **transport combiné de marchandises entre la route et un autre mode**, par rapport au seul transport routier longue distance : la Commission propose une refonte de la directive actuelle datant de 1992 afin d'actualiser la définition générale du transport combiné pour l'étendre à « toutes les opérations de transport national combiné » dont la part de route est de 150 km maximum ou jusqu'à 20 % de la distance totale de l'opération. La proposition oblige les États à adopter des mesures pour soutenir l'investissement dans les **infrastructures de transbordement**, pour les développer en priorité le long des corridors du réseau transeuropéen de transport, et plus largement pour que de tels terminaux existent **au moins tous les 150 km dans l'UE**. Enfin, la Commission a souhaité réformer le marché de l'autocar pour **ouvrir l'accès des entreprises d'autres États membres de l'UE aux marchés nationaux de service réguliers de transports de passagers**, et ainsi contribuer à la libéralisation du secteur. Elle s'inspire néanmoins beaucoup de la loi française du 6 août 2016 qui prévoit une régulation des liaisons de moins de 100 kilomètres, en permettant qu'elles soient interdites ou limitées si elles portent atteinte à l'équilibre économique d'un contrat de service public existant. Ce seuil pourra être étendu à 120 km si des États le souhaitent, sous certaines conditions. Pour préparer au mieux les

prochains échanges sur ces différents textes, la Commission européenne vient de lancer trois consultations publiques autour de ces propositions législatives : l'une sur le texte [fixant des objectifs de réductions](#) des émissions de CO2 pour les voitures et

camionnettes ; une autre sur la proposition [ouvrant les marchés nationaux de transport par autocar](#) ; la troisième sur les [règles du transport combiné](#). Toutes trois sont ouvertes jusqu'au 4 janvier 2018.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Constance Poiré cpoire@regionpaca.fr

La Commission mise sur le déploiement des carburants alternatifs dans les transports



La Commissaire européenne aux Transports, Violeta Bulc, a annoncé début novembre – suite à la présentation du 2^{ème} volet du paquet mobilité – vouloir accélérer le **déploiement des infrastructures pour les carburants alternatifs** dans les Etats membres. Cet effort devrait se concentrer principalement sur les grands axes de transports du réseau transeuropéen (RTE-T) afin qu'ils soient intégralement couverts d'ici 2025, ainsi que dans les zones urbaines. Pour accompagner cette annonce, la Commission européenne a proposé un nouveau [plan d'action](#) et un renforcement de l'enveloppe financière dédiée à cet enjeu, car elle estime les besoins d'investissements dans ces infrastructures s'élèvent à 5,2 milliards d'euros d'ici 2020 et entre 16 et 22 milliards d'ici 2025. Ainsi, près de 800 millions d'euros du budget européen seront consacrés d'ici 2020 aux investissements pour ces **nouvelles infrastructures pour carburants alternatifs**. Ils permettront de soutenir le développement et l'installation de **bornes de recharge pour véhicules électriques**, mais aussi les stations d'avitaillement pour tous les autres types de carburants, y compris l'hydrogène. Sur ces 800 millions d'euros, 350 sont tirés du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe et viendront abonder la priorité dédiée à l'innovation et aux nouvelles technologies dans le cadre de l'appel « blending » 2018

(voir article ci-dessous), et près de 450 millions d'euros proviennent du [fonds NER 300](#) qui permet de financer des projets innovants d'énergies bas-carbone grâce à des instruments financiers. La Commissaire Bulc souhaite à présent s'entretenir avec les représentants des Etats membres afin de discuter de nouvelles pistes pour accélérer ce type d'investissements. Elle enjoint également les Etats membres à collaborer davantage entre eux pour assurer un déploiement synchronisé, en impliquant tous les acteurs concernés dans le processus, mais ne prévoit pour le moment aucun changement législatif en la matière. Néanmoins, la Commission souhaite que les financements pour les infrastructures liées au déploiement des carburants alternatifs acquièrent un statut prioritaire dans les programmes européens. Fin novembre, elle a annoncé sa volonté de coordonner le lancement de « projets phares », qui devrait voir le jour à partir du printemps 2018, pour encourager le déploiement à grande échelle des carburants alternatifs le long des corridors du réseau transeuropéen de transport. Un appel à manifestation d'intérêt a été relayé des acteurs européens mobilisés au sein des fora de corridors, les invitant à contribuer à la réalisation de ces projets phares. Pour compléter son action, la Commission devrait lancer d'ici fin 2017 une consultation publique portant sur l'interopérabilité des services liés à l'utilisation de ces infrastructures, notamment en matière d'emplacement, de réservation, d'accès et de paiements.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Constance Poiré cpoire@regionpaca.fr

Quelques nouveautés pour l'appel MIE transport « blending » en 2018



L'appel « blending » du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) – le programme européen permettant de financer les infrastructures du réseau transeuropéen de transport – a été sensiblement remodelé afin de mieux répondre aux attentes de la Commission européenne et des porteurs de projets en 2018. Pour rappel, l'[appel à projets](#), lancé en février 2017, repose sur un dispositif encore inédit : il conditionne l'octroi de la subvention européenne à un recours à des instruments financiers ou à des investisseurs privés, dans l'objectif de mixer diverses sources de financement et ainsi pallier le manque de financements publics – d'où son nom d'appel « blending ». Pour être éligibles, les projets de transport doivent entrer dans le champ de l'une des priorités (ex : innovation et nouvelles technologies, nœuds urbains, interopérabilité du rail, systèmes de transport intelligents, etc...), correspondre aux critères définis dans le [programme de travail MIE](#), porter **exclusivement sur des travaux** (les études ne sont pas financées) dont le **coût total est**

supérieur à 10 millions d'euros, s'inscrire sur le **réseau central du réseau transeuropéen de transport**, et être **économiquement viables**. Ils peuvent mobiliser des instruments financiers de la Banque européenne d'investissement ou d'institutions financières privées ou publiques, telles que la Caisse des dépôts ou BPI France. Pour bénéficier du soutien du programme MIE, les candidats doivent en effet démontrer la capacité de leurs projets à obtenir un financement complémentaire auprès d'institutions financières.

La première phase de **dépôt des candidatures s'est clôturée le 14 juillet 2017**. Au total, [68 propositions](#) ont été déposées, pour une demande de financements européens de 2,2 milliards d'euros (contre 1 milliard d'euros disponibles). Pour la seconde phase, la date butoir initialement fixée en novembre 2017 a été **repoussée au 12 avril 2018**, afin de laisser davantage de temps aux candidats de se préparer, et à la Commission d'analyser les [premiers résultats](#). Ceux-ci ont été annoncés le 30 novembre 2017, et seuls les crédits restants seront à nouveau disponibles pour la deuxième phase d'évaluation. L'enveloppe initiale ayant été consommée dans son intégralité, la Commission européenne a d'ores et déjà procédé à des ajustements

en prévision du dépôt des futurs dossiers : la priorité liée à l'innovation et aux nouvelles technologies est renforcée (350 millions d'euros supplémentaires rendus disponibles). D'autre part, le montant minimal des projets éligibles sous cette même priorité est réduit de 10 millions à 5 millions d'euros pour permettre que de nouveaux projets, de plus petites tailles, notamment au niveau local, puissent également être financés. La

Commission européenne envoie ainsi un signal fort afin d'encourager des candidatures qui permettront de soutenir le déploiement des carburants alternatifs, notamment à l'échelle régionale et au cœur des nœuds urbains, et celui de solutions intelligentes et connectées, et contribuer ainsi à accélérer la transition énergétique et la digitalisation dans les transports.

Plus d'info auprès du Bureau de Bruxelles - Constance Poiré cpoire@regionpaca.fr

Le point sur l'initiative européenne « Smart Finance for Smart Buildings »



Dans le cadre d'une réunion d'information destinée au réseau européen des agences de l'énergie et des autorités de gestion de la

politique de cohésion, fin novembre, la Commission européenne a présenté les contours – jusque-là un peu flous – de l'initiative « [Smart Finance for Smart Buildings](#) », lancée en décembre 2016 en lien avec le paquet législatif sur l'énergie. L'initiative, qui vise à encourager les investissements et les nouveaux modèles de financements intelligents pour la rénovation énergétique des bâtiments, répond à plusieurs objectifs : **consolider les dispositifs existants de financement au niveau européen** (le [dispositif ELENA](#) qui permet d'offrir une assistance technique aux porteurs de projets, et le [dispositif PF4EE](#) qui vise à mobiliser des investissements privés en faveur de l'efficacité énergétique) ; **analyser les risques pour les investisseurs et mettre en évidence les bénéfices potentiels de ce type d'investissements** ; **soutenir l'émergence de projets européens au niveau local et régional**. Afin d'y parvenir, et pour renforcer son action, la Commission européenne souhaite continuer de développer des **instruments financiers adaptés pour la rénovation énergétique des bâtiments**, et notamment **faciliter une meilleure combinaison ou synergie entre les instruments** existants (en particulier les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) et le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), également connu sous le nom de « Plan Juncker »). La Commission européenne appelle les Etats membres à encourager le lancement de projets pilotes bénéficiant de ce type de financements combinés afin d'être en mesure d'en tirer de bonnes pratiques et de mieux calibrer les futurs instruments européens. C'est le cas d'un projet de rénovation d'appartements actuellement mené en

Lituanie, avec plus de 400 millions d'euros d'accords de prêts déjà signés pour des travaux d'efficacité énergétique dans 1700 appartements et 16 chambres d'étudiants. Un montant de 250 millions d'euros de Fonds Européens Structurels et d'Investissement ont été mobilisés, permettant d'engendrer 750 millions d'euros d'investissements sur le terrain. En complément, la mobilisation du Fonds européen pour les investissements stratégiques devrait garantir 1 milliard d'euros additionnels pour ces activités de rénovation.

Le programme cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 contribue pour partie à financer l'initiative « Smart Finance for Smart Buildings », en axant les moyens à disposition sur le renforcement des capacités, l'agrégation et l'assistance au montage de projets. Ainsi, dans ce cadre-là, la Commission européenne prévoit notamment le lancement en 2019 de la pré-assistance « European City Facility » : celle-ci doit permettre d'offrir un soutien financier et des services d'accompagnement (pour une durée de 6 à 12 mois) à un grand nombre de villes ou municipalités (ou à des groupements), dans le but de proposer de nouvelles ressources pour développer des concepts innovants et solides en matière d'investissement sur le long terme, et encourager la combinaison d'instruments financiers existants. Enfin, la Commission européenne intervient en vue de veiller à une diminution des risques pour les investisseurs en coordonnant ou participant à des ateliers dans les Etats membres, dans l'optique de relayer des informations sur les projets les plus innovants en matière de financement au niveau européen, communiquer sur les solutions permettant une meilleure utilisation des fonds publics, ou encore attirer les investisseurs privés. Le prochain événement intitulé « [Sustainable Energy Investment Forum / Efficacité énergétique dans les bâtiments : comment accélérer les investissements ?](#) » se tiendra à Paris-La Défense le 11 décembre 2017.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Constance Poiré cpoire@regionpaca.fr

Sommet Union européenne – Union africaine : un nouveau souffle pour les relations entre les deux continents ?



Sommet Union Africaine - Union Européenne 2017
African Union - European Union Summit 2017
29 - 30 Novembre 2017
Abidjan, Côte d'Ivoire

Le [cinquième sommet de haut niveau entre l'Union africaine et l'Union européenne](#) intitulé « investir dans la jeunesse pour un avenir durable » s'est tenu les 29 et 30 novembre 2017 à Abidjan, en Côte

d'Ivoire. Dix ans après l'adoption de la stratégie commune Afrique-UE, ce sommet a permis de renforcer les liens politiques et économiques entre les deux continents.

Ce Sommet s'est appuyé sur une série d'événements préparatoires afin de faire connaître les points de vue des acteurs clés du partenariat (Forum de la société civile Afrique-UE (11-12 juillet), Sommet Afrique-Europe de la jeunesse (9-11 octobre), Forum des acteurs économiques et sociaux Afrique-UE (16-17 novembre), Forum des gouvernements locaux UE-Afrique (27 novembre), etc.). Lors du Sommet, plus de

5000 participants - dont 83 Chefs d'Etat et de Gouvernement représentant 55 pays d'Afrique et 28 pays d'Europe - se sont penchés sur l'avenir des relations entre l'UE et l'Afrique et ont mis l'accent sur la jeunesse - priorité pour l'Afrique comme pour l'UE dans la mesure où 60 % de la population africaine a moins de 25 ans. Outre la signature de la [déclaration conjointe sur le partenariat UE-Afrique](#), les dirigeants ont également adopté une [déclaration commune sur la situation des migrants en Libye](#) - condamnant le traitement inhumain infligé aux migrants et aux réfugiés par les groupes criminels. En marge du sommet, l'UE a convenu de créer une « **task force** » conjointe sur les migrations avec l'Union africaine et les Nations unies. Ce groupe de travail aura pour objectif de: (i) sauver et protéger la vie des migrants et des réfugiés, en particulier en Libye ; (ii) accélérer les retours volontaires assistés vers les pays d'origine et (iii) accélérer la réinstallation des personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Marine SIVA (msiva@regionpaca.fr)

Publication du rapport d'avancement relatif à la mise en œuvre de l'Agenda européen sur la migration



La Commission vient de publier un [rapport d'avancement relatif à la mise en œuvre de l'Agenda européen sur la migration](#) dans lequel elle effectue un point d'étape et expose les actions encore nécessaires à la consolidation des résultats obtenus au cours des dernières années.

En Turquie, l'UE est en passe de conclure, d'ici à la fin de 2017, des contrats pour une valeur de 3 milliards d'euros au titre de **la facilité en faveur des réfugiés**. Dans ce cadre et depuis le mois d'octobre 2017, un million de personnes parmi les réfugiés syriens les plus vulnérables reçoivent désormais une somme mensuelle par transferts électroniques. Depuis deux ans, **le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique** soutient le développement économique et la gestion des migrations dans les pays confrontés à des crises et à des situations d'urgence (à ce jour, les programmes approuvés dans ce cadre totalisent près de 2 milliards d'euros). Ceux-ci soutiennent notamment les actions entreprises par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

et les autorités nigériennes pour mener des **missions de recherche et de sauvetage** dans le désert, lesquelles ont permis en 2017 de sauver plus de 1 100 migrants abandonnés par des passeurs.

Concernant le soutien de l'UE en faveur des réfugiés et des pays d'accueil, la Commission s'estime satisfaite de son **programme de relocalisation** adopté en juillet 2015 : plus de 31 500 personnes ont été relocalisées jusqu'à présent – dont plus de 25 700 au titre de la **déclaration UE-Turquie**. En septembre, la Commission a donné le coup d'envoi d'un **nouveau programme** destiné à réinstaller au moins 50 000 des réfugiés les plus vulnérables, en particulier le long de la route de la Méditerranée centrale, d'ici à octobre 2019.

Cependant, pour rendre la politique de l'UE en matière migratoire plus solide, plus efficace et plus juste, le rapport indique que les États membres devront par exemple **augmenter leurs contributions financières au fonds fiduciaire pour l'Afrique** pour que celui-ci poursuive ses programmes. De plus, les États membres devront **continuer à offrir des places** pour atteindre l'objectif d'au moins 50 000 réinstallations. Ils devront également approuver les instructions permanentes pour le **programme d'admission humanitaire volontaire** - mis au point par la Commission et par la Turquie.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Marine SIVA (msiva@regionpaca.fr)

Consultation sur la sécurité dans les espaces publics dans le cadre des futurs appels 2018 des « Actions innovatrices urbaines » (FEDER)



Commission a lancé une consultation publique – ouverte jusqu'au 15 décembre 2017 et accessible sur le site <http://www.uia-initiative.eu/en/security-public-spaces-your-input-needed> ».

Dans le cadre des [actions innovatrices urbaines](#) et dans le but de mieux comprendre les besoins des autorités urbaines en matière de sécurité dans les espaces publics, la

Commission tentera d'adapter autant que possible les appels « sécurité dans les espaces publics » du volet 2018 des actions innovatrices urbaines aux réalités de terrain. Pour mémoire, cette initiative - disposant d'un budget FEDER total de 372M€ pour la période 2014-2020 - permet aux aires urbaines de mettre en œuvre des solutions nouvelles et innovantes afin de faire face aux défis qu'elles rencontrent.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Marine SIVA (msiva@regionpaca.fr)

Conférence annuelle sur la sécurité à l'ère numérique



La conférence annuelle sur la [sécurité à l'âge digital](#) s'est tenue le 23 novembre dernier à l'Agence Européenne de Défense en présence de Federica Mogherini, Haute Représentante et Vice-Présidente de la

Commission, de Julian King, Commissaire à l'Union de la sécurité et de Kersti Kaljulaid, Présidente de la République d'Estonie.

Il ressort du premier panel qu'un meilleur partage de l'information et une coopération renforcée en matière de cyberdéfense sont indispensables, non seulement entre les États membres de l'UE, mais aussi entre l'UE et l'OTAN. Les panélistes ont également souligné la nécessité d'éviter les duplications et de renforcer la coopération avec l'industrie pour la mise en œuvre des solutions technologiques requises pour lutter contre les cyber-menaces croissantes. L'importance de l'éducation et de la formation cybernétiques a été soulignée, de même que le problème de recrutement de « cyber experts » qualifiés en Europe - qui devrait s'aggraver à l'avenir. Au sein du second panel, les orateurs ont

évoqué l'importance de la recherche et de l'innovation dans les domaines civil et militaire de la cybernétique, les normes internationales en matière de cyberguerre, le Manuel de Tallinn et les tentatives infructueuses de l'ONU pour réglementer et protéger les infrastructures critiques. Tous se sont accordés sur la nécessité urgente de mettre à jour les systèmes SCADA (système d'acquisition et de contrôle de données) existants pour s'adapter au contexte actuel de la menace.

Cette conférence – portant sur une thématique chère à la Présidence estonienne – s'inscrit dans la lignée de plusieurs initiatives prometteuses qui ont récemment vu le jour : (i) mise en place d'une cellule de fusion contre les menaces hybrides (créée en 2016 au sein du Service européen pour l'action extérieure afin de fournir à l'UE des analyses de données de toutes sources sur les menaces hybrides), (ii) inauguration du Centre européen de lutte contre les menaces hybrides à Helsinki, (iii) organisation du tout premier exercice européen de cybersécurité stratégique sur table intitulé "CYBRID" (co-organisé en septembre 2017 par la présidence estonienne du Conseil de l'UE et l'Agence européenne de défense) et (iv) organisation du Forum conjoint UE-OTAN de l'an dernier.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Marine SIVA (msiva@regionpaca.fr)

Avancée historique pour l'Europe de la défense : première étape officielle dans la mise en place de la coopération structurée permanente (PESCO)



Les ministres de vingt-trois États membres de l'Union européenne ont signé le 13 novembre un document listant vingt engagements posant les bases de leur « [coopération structurée permanente](#) » (CSP – PESCO en anglais) visant à **renforcer conjointement leurs capacités de défense et de les mettre à la disposition d'opérations militaires de l'UE.**

Les États signataires s'engagent - juridiquement - à renforcer leur coopération militaire dans le domaine du développement des armements (chars, drones ou avions de transport militaire par exemple). Il s'agira ainsi d'augmenter régulièrement leur budget de la défense : 20 % des dépenses seront affectées à des

investissements devant permettre de combler des lacunes capacitaires et 2 % à la recherche et au développement. Ces projets collaboratifs devraient notamment permettre de faire des économies d'échelle et de lutter contre la fragmentation de l'industrie de la défense européenne. Les États devront également s'engager à soutenir de façon substantielle les missions militaires de l'UE avec du personnel, du matériel, des entraînements, du soutien pour des exercices et des infrastructures.

La concrétisation de cette disposition prévue par le traité de Lisbonne de 2007 ne peut être dissociée de l'ambition affichée de l'UE de relancer l'Europe de la défense. Son coup d'envoi officiel aura lieu au mois de décembre 2017 avec la sélection des **premiers projets communs**. Une cinquantaine de propositions sont actuellement sur la table mais - cette sélection se faisant à l'unanimité - le caractère « historique » de cette

avancée devra en partie être évalué à la lumière du nombre et du degré d'ambition des projets conjoints effectivement adoptés.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Marine SIVA (msiva@regionpaca.fr)